

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 février 2006

---

AUTOROUTE A 89 - (n° 2845)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
M. Artigues

-----  
**ARTICLE UNIQUE**

Rédiger ainsi cet article :

« Est approuvé l'avenant du 31 janvier 2006 à la convention du 10 janvier 1992 passée entre l'État et la société des autoroutes du sud de la France, concernant la section de l'autoroute A 89 Balbigny–La Tour-de-Salvagny.

« Sont également approuvées les modifications apportées par cet avenant au cahier des charges annexé à cette convention. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.